RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00063
Numéro SIREN : 975 721 739
Nom ou dénomination : ABCIS CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt 6112

ABCIS CENTRE
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 4 000 000,00 euros
Siège social : 27, avenue du Brezet - 63000 CLERMONT FERRAND
975 721 739 RCS CLERMONT FERRAND

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier mars,

La soussignée la société SOCHAUX MOTORS, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique de 15.042.416,00 euros dont le siège social est 39 Avenue d'Iéna, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 454 392, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES,

agissant en qualité d'Associé Unique (ci-après « ***l'Associée Unique*** ») de la société ABCIS CENTRE, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 4 000 000,00 euros dont le siège social est 27 avenue du Brezet - 63000 CLERMONT FERRAND (ci-après « ***la Société*** »),

A pris les décisions suivantes :

- Quitus au Président,
- Nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Damien WISNIEWSKI de ses fonctions de Président de la Société à effet au 1er mars 2019.

L'Associée Unique donne quitus à Monsieur Damien WISNIEWSKI pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de nommer Monsieur Frédéric JOUBERT demeurant 1 Ter, Rue Pharaon de Winter - 59000 LILLE, en qualité de Président à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Monsieur Frédéric JOUBERT, présent, remercie l'Associée Unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

La présente décision sera répertoriée dans le registre tenu à cet effet.

Pour l'Associée Unique
SOCHAUX MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES



Le Président
Monsieur Frédéric JOUBERT
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

